

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014

Délibération n°2014-17

Election de la commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

Date de la convocation : 26 juin 2014

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 63 : Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean-Michel BUF, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Édouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD.

Absents et représentés 18 : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Jean-François RICARD, Jean-Luc BESNIER donne pouvoir à Yvon LERAT, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Cécile BIR donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Cécile CARDIN, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Gérard DRENO, Michelle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Franck HERVY donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT, Lenaïck LECLAIR donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge MOUNIER, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Mireille PERNOT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Marcel VERGER donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Alain VEY donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND.

Absents et excusés 32 : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Benoit BLINEAU, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Mahel COPPEY, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Jean-Yves HENRY, Julie LAERNOES, Jean-Claude LEMASSON, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, David MARTNEAU, Isabelle MERAND, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Nathalie ROBIN, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014

Délibération n°2014-17

Election de la commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

En application de l'article 22 du code des marchés publics, il vous est proposé de constituer une commission d'appel d'offres.

Ainsi que le prévoit le 5ème alinéa de l'article 22 du code des marchés publics pour les syndicats mixtes, la commission d'appel d'offre du pôle métropolitain est composée :

- du Président du pôle métropolitain ou de son représentant désigné par arrêté
- d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.

La commission d'appel d'offre du pôle métropolitain est donc composée de 5 titulaires et 5 suppléants dont la désignation relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Il est rappelé qu'assistent, en outre, aux réunions des commissions d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable du syndicat,
- le représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- les personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Sauf, si le comité syndical en décide autrement pour une consultation donnée, cette commission sera également compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés instituées par le code des marchés publics pour lesquelles l'intervention d'une commission ou d'un jury est requise : mise en concurrence simplifiée, appel d'offres, appel d'offres sur performances, marchés de maîtrise d'œuvre, marchés négociés après avis de la commission d'appel d'offres.

La liste candidate à l'élection des membres de la CAO est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Yvon LERAT	Sylvain LEFEUVRE
Martin ARNOUT	Sylvie CAUCHIE
Alain CHAUVEAU	André KLEIN
Gérard DRENO	Jean-François RICARD
Joël GEFFROY	Rémy NICOLEAU

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	:	76
Bulletins blancs ou nuls	:	2
Suffrages exprimés	:	74
Majorité absolue	:	38

La liste candidate ayant obtenue la majorité absolue est déclarée élue.

Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014
Délibération n°2014-17

Election de la commission d'appel d'offres du Pôle métropolitain

Le comité délibère et :

1. Décide de constituer une commission d'appel d'offres ayant compétence pour tous les marchés passés par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ou ses mandataires, sauf lorsque le comité en décide autrement.
2. Dit que les élus qui en seront membres siégeront dans toutes les commissions ou jurys prévus par le code des marchés publics et composés par référence à la commission d'appel d'offres instituée à l'article 22 de ce code, sauf si le comité syndical en décide autrement.
3. Après avoir procédé à un vote à bulletins secret, sont élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Yvon LERAT	Sylvain LEFEUVRE
Martin ARNOUT	Sylvie CAUCHIE
Alain CHAUVEAU	André KLEIN
Gérard DRENO	Jean-François RICARD
Joël GEFFROY	Rémy NICOLEAU

4. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 4 juillet 2014


PÔLE MÉTROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE
Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire